



## PROJET EOLIEN OFFSHORE EN BAIE DE SAINT-BRIEUC

### SYNTHESE PORTANT SUR LES ETUDES ET LE POINT DE VUE DE C.A.P.E.

L'appel d'offres gouvernemental pour la création de cinq parcs éoliens en mer a été lancé. L'enjeu est important, les risques ne le sont pas moins. Nous nous adressons à vous aujourd'hui pour vous faire part de nos réactions et interrogations par rapport au projet d'implantation prévu en baie de Saint Brieuç.

#### Qui sommes-nous ?

Notre collectif regroupe des associations locales ayant pour objet la protection de l'environnement et du cadre de vie sur le territoire des communes des côtes de Penthièvre et d'Émeraude et l'espace maritime qui les borde. C'est notre seule raison d'être et d'agir.

#### La situation énergétique de la Bretagne

La fragilité énergétique de la Bretagne est une évidence et exige d'agir conjointement sur la consommation, la production et le transport d'électricité.

Le dynamisme du territoire renforce la fragilité de la Bretagne en contribuant à la progression de la consommation électrique. Tous les ans, ce sont 25 000 habitants supplémentaires qui viennent s'installer. La consommation électrique a progressé de 2,9% par an de 2001 à 2008, bien plus rapidement que dans le reste de la France (+1,4%). Elle a même augmenté de 4,4 % en 2009.

La consommation électrique en Bretagne se situe actuellement à 20,5 millions de MW/h, dont 4 millions pour les Côtes d'Armor. Elle est particulièrement sensible aux vagues de froid, le développement du chauffage électrique et du logement individuel aidant. Lorsque la température baisse de 1°C, ce sont 120 MW/h supplémentaires qui sont sollicités sur le réseau. C'est ce qu'on appelle les besoins immédiats de l'électricité de pointe auxquels EDF doit faire face, en augmentant très rapidement sa capacité de production.

Ce constat est à l'origine des mesures prises depuis plusieurs années pour pallier cette faiblesse qui peut compromettre gravement les conditions de vie des bretons et le fonctionnement de leur économie. Le pays de Saint Brieuç est la zone la plus vulnérable du point de vue approvisionnement ce qui explique en partie que les projets le concernant se multiplient. L'adoption d'un pacte électrique pour la Bretagne par le Conseil régional le 26 octobre 2010 se veut être une réponse à ces problèmes.

La nécessité de prendre des mesures pour sortir de la situation de fragilité de la Bretagne n'est pas contestable. La question est de savoir si les mesures décidées correspondent réellement aux besoins et surtout allient à la fois efficacité, compatibilité avec le respect de l'environnement et des activités économiques structurantes pour la région et plus particulièrement pour ce qui nous concerne, la baie de Saint Brieuc.

## **L'éolien est-il une réponse adéquate à la fragilité énergétique de la Bretagne ?**

Les professionnels et les acteurs informés savent que l'éolien terrestre ou offshore ne permet de produire qu'une « **électricité intermittente** » en fonction de la force du vent (ainsi pas de vent lors des vagues de froid ; a contrario, s'il y a trop de vent il faut arrêter les turbines).

Les éoliennes terrestres ne produisent effectivement que 16 à 20% de leur puissance installée de 2 MW soit 0,30 MW productible par éolienne terrestre !

Quant aux éoliennes offshore, les industriels projettent une production d'environ 35 % de leur puissance installée, soit pour une éolienne de 5 MW X 35 % = 1,75 MW au maximum d'électricité produite par éolienne.

Les rendements constatés en Grande-Bretagne sont inférieurs à 30 %

Pour une éolienne en mer parfaitement située il est prévu que la production corresponde à environ 3000 h de fonctionnement par an en pleine puissance. Une éolienne produirait à l'année  $5 \times 3000 = 15000$  MW. Cette production intermittente ramenée aux 8760 heures dans l'année représente  $15000 : 8760 = 1,712$  MW/h. Le parc éolien aura une puissance moyenne électrique annuelle de  $1,712 \times 100 = 171,2$  MW/h, ce qui est peu comparé au coût et à la seule consommation du département des Côtes d'Armor.

A première vue, cette production semble intéressante puisqu'elle représente 9 % des besoins de la Bretagne. Mais dans la réalité, cette électricité est difficile à gérer par RTE (réseau de transport d'électricité) car il n'est pas possible de faire coïncider à coup sûr périodes de production et besoins en électricité. En effet RTE peut se trouver face à un excès de production venant surcharger le réseau, avec la nécessité d'acheminer l'excédent vers des sites acheteurs, soit, à contrario, se trouver confronté à une augmentation brusque de la consommation que l'on ne pourra satisfaire immédiatement que par une autre source d'énergie mobilisable en très peu de temps.

Pour cette régulation pointue, d'autres moyens de production capables de produire, en un laps de temps très réduit, la quantité « d'électricité de pointe » sont nécessaires pour éviter la « grande panne » de réseau. Nous le disons clairement les projets de centrale au gaz répondent à cette nécessité. Projet éolien et construction de centrale à gaz ou fuel sont liés.

Il faut aussi tenir compte du rapport coût efficacité d'un tel projet – budget prévisionnel : 1,750 millions d'euros, montant considérable. Pour ce montant l'isolation de 125.000 maisons serait possible soit une économie d'énergie équivalente à la production annuelle de 100 éoliennes<sup>1</sup>. Lorsque l'on connaît les caractéristiques de la consommation d'électricité en Bretagne, largement consacrée au chauffage des bâtiments, cet aspect prend d'autant plus d'importance.

L'éolien, de par sa productivité limitée et le caractère aléatoire de la production ne peut être qu'une composante des énergies renouvelables, vers lesquelles il faut tendre. D'autres possibilités existent pour le développement d'énergies marines en particulier les hydroliennes. Et si l'on veut recourir à l'éolien pourquoi ne pas privilégier l'éolien flottant qui ne comporte pas les mêmes inconvénients pour l'environnement et les activités de pêche.

D'autant que nous sommes dans une phase transitoire, où l'avancement des progrès de la technologie en matière notamment d'éolien permet de penser que d'ici 2 à 3 ans l'éolien offshore flottant supplantera l'éolien offshore fixe.

---

<sup>1</sup> Effectué par M. BERNIER ancien directeur du département Chimie du CNRS, lors d'un colloque le 19/01/2011 «Chimie & Habitat».

La nouvelle technologie flottante permet :

- de s'affranchir des contraintes des profondeurs d'eau
- d'optimiser la robustesse des installations
- de réduire les coûts

Plusieurs projets français, européens et mondiaux sont en phase d'expérimentation et prévoient la commercialisation dès 2013 pour certains d'entre eux.

### **La baie de Saint Brieuc un espace naturel remarquable**

Depuis plus de vingt ans la baie de Saint Brieuc bénéficie de mesures de protection qui n'ont pas cessé de se renforcer au fil des années. Aujourd'hui une grande partie de la baie est protégée au titre du programme Natura 2000 et le fond de la baie est une réserve naturelle d'intérêt national. A ces mesures s'ajoutent les mesures prises par les organisations professionnelles pour gérer au mieux la ressource halieutique, en particulier la coquille Saint-Jacques.

Tous les scientifiques s'accordent à dire que la biodiversité marine est mal connue et on peut regretter qu'un inventaire scientifique ne soit pas réalisé en préalable à un projet qui dans tous les cas aura un impact considérable sur les écosystèmes marins. La baie de Saint Brieuc est un lieu de frayère (seiche, bar), de nurserie (sole, bar, rouget, barbue...) de passage d'espèces migratoires (anguilles). Son équilibre écologique est le garant d'une diversité des espèces marines. La faune et la flore marine risquent d'être affectées structurellement de façon durable voire définitive.

Pendant le chantier, l'installation des mâts, quel que soit le système de fondation choisi, affectera inévitablement les peuplements benthiques existants. Or ce sont ces types de fonds les plus ciblés par les pêcheurs. En outre le remaniement des fonds entrainera une mise en suspension des particules sédimentaires qui se redéposeront sur les espèces présentes avec un phénomène d'étouffement pour les coquillages.

Ces effets seraient particulièrement catastrophiques pour la pêche côtière si l'implantation du parc avait lieu dans la zone définie initialement car elle se situe au cœur du principal gisement de coquilles Saint Jacques et mettrait en grand danger l'avenir de la pêche locale qui est une activité majeure du Penthièvre.

C'est particulièrement net à la lecture d'un document de la préfecture de région intitulé «éléments techniques du cahier des charges» qui prévoit d'interdire toute activité de pêche durant la construction et envisage explicitement la réduction des activités de pêche en cas de conflit d'usage de l'espace maritime.

### **Un équilibre économique menacé**

La colonisation de la baie de St Brieuc par une centaine d'éoliennes offshore impactera quatre activités importantes pour les Côtes d'Armor :

- **Pêche** : 1 000 emplois directs – 120 millions € de chiffre d'affaires
- **Conchyliculture** : 600 emplois – 20 millions € de chiffre d'affaires
- **Plaisance** : Plus de **430 emplois** directs dans 125 entreprises de production et de services – **50 millions €** de chiffre d'affaires
- **Tourisme** : 15 000 emplois directs et indirects, – 760 millions € de chiffre d'affaires représentant 2,5 millions de touristes (14ème département français)

Par ailleurs ces différentes activités ont fait l'objet d'investissements publics importants et coûteux au cours des dix dernières années. Est-ce cohérent avec le projet ? il serait choquant que celui-ci en remette en cause l'utilité.

Les informations diffusées mettent en valeur les retombées positives sur l'emploi que pourrait avoir le projet dans la phase de construction et surtout de maintenance. Nous ne sommes pas certains que la « compensation » aux dommages causés aux activités pratiquées actuellement dans la baie soit si importante que l'on puisse s'en satisfaire. Si l'on se réfère à l'étude menée par la chambre de commerce et d'industrie des Côtes d'Armor<sup>2</sup> ces derniers mois, on se rend compte qu'aucun port de la baie de Saint Brieuc ne répond pleinement aux exigences concernant la maintenance et le parc industriel comme les dispositifs de formation ne sont pas actuellement configurés pour tirer parti d'un tel projet. En admettant que le bénéficiaire du projet souhaite appuyer sa réalisation sur notre territoire cela passerait par d'importants investissements d'accompagnement. La période s'y prête mal sur le plan financier.

## Alors que faire ?

**Agir avant tout, du côté de la demande d'énergie.** Le pacte électrique breton se fixe comme premier objectif la maîtrise de l'énergie. C'est sur ce point qu'il faut mettre l'accent « à pas de charge ». Développer de nouvelles capacités de production est probablement nécessaire mais si les habitudes de consommation actuelles se maintiennent cela risque de n'être qu'une fuite en avant.

- Le programme d'équipement des bâtiments (habitations, bureaux, lycées, hôpitaux, agricoles...) très énergivores puisqu'ils consomment plus de 43 % de l'énergie utilisée en France et produisent 25 % des émissions des gaz à effet de serre doit être accéléré. Ce vaste chantier générera des emplois locaux pour de nombreuses années beaucoup plus sûrement que l'éolien offshore.
- Les conseils en économie partagée à destination des particuliers, des collectivités et des entreprises doivent être développés.
- Un certain nombre de mesures tels l'effacement diffus, Eco watt, les certificats d'économie d'énergie sont déjà en place. Ils doivent être développés et de nouvelles mesures doivent être envisagées.

**Promouvoir un programme de développement des énergies renouvelables** qui ne pose pas de nouveaux problèmes d'approvisionnement et de transport.

- Plutôt que de grosses unités de production organiser le maillage du territoire et favoriser l'autonomie des utilisateurs en encourageant énergie biomasse, photovoltaïque, géothermie, éolien notamment qui le permettent.
- Les énergies marines doivent également être privilégiées et dans ce domaine la Bretagne a plus à gagner tant du point de vue énergétique qu'économique au développement de l'éolien flottant et aux hydroliennes qu'à la création d'un parc dont l'impact négatif sur l'environnement et la biodiversité l'emportera sur sa contribution à la production électrique et fragilisera en outre l'économie locale.

Le développement d'énergies renouvelables a un coût financier important comparé aux coûts actuels de l'électricité, c'est aussi pourquoi les économies d'énergie doivent être prioritaires et les solutions de production les moins coûteuses encouragées.

**Privilégier le développement de réseaux « intelligents »** permettant de mieux gérer la distribution d'électricité.

## Un appel d'offres qui ne rassure pas

Le projet de la baie de Saint Brieuc est partie prenante d'un appel d'offres national qui regroupe cinq sites. Il ne comporte aucune note spécifique à chacun des sites et on peut craindre dans ces conditions que les négociations menées par les comités des pêches de Bretagne Nord ne pèsent pas lourd dans le choix qui sera fait et il serait très positif que ministres et CRE soient destinataires de leurs travaux et propositions. C'est d'autant plus important que ce projet se réalisera sur le domaine public maritime sous la seule responsabilité de l'Etat.

<sup>2</sup> Projet de parc éolien offshore de la baie de Saint-Brieuc. Rapport final du Groupe de Travail « Eolien Offshore » Juillet 2011

Il convient de noter à ce propos que le candidat retenu devra fournir un certain nombre de documents au titre d'une période dite de levée des risques. Ces documents seront examinés par la CRE, mais aucune publicité ni aucune concertation n'est à priori prévue.

Par ailleurs, en France, le lancement de l'appel d'offres n'a été précédé d'aucune étude d'impact indépendante.

Ce n'est pas le cas par exemple en Allemagne où la sélection de la zone d'implantation offshore a été précédée d'une phase d'étude sous maîtrise d'ouvrage publique et de consultation de tous les acteurs concernés qui a duré 2 ANS. Des plates-formes d'observation des milieux ont été mises en place et une étude stratégique a précédé la délimitation des zones d'implantation. Le dépôt des demandes de construction des parcs éoliens n'est intervenu qu'ensuite. L'information du public, concerné à différents stades de la procédure, est prévue par la loi.

### **Cette procédure tranche avec l'opacité et la précipitation qui ont caractérisé les projets français, ainsi que l'absence de prise en compte réelle des effets environnementaux.**

Il n'est pas concevable qu'un projet d'une telle ampleur se fasse sans que nous, riverains de la baie, ne puissions exprimer notre point de vue, nos interrogations et nos revendications.

Une instance de concertation est prévue être mise en place par les services préfectoraux ; pour l'instant on ignore totalement quel sera le rôle exact de cette instance et sa composition n'est pas définie.

Par ailleurs en dehors de la période de concertation dont nous avons vu les limites, une seule enquête publique aura lieu. Elle interviendra bien après que le candidat aura été définitivement choisi et les caractéristiques technologiques du projet définies. Elle portera **uniquement sur l'autorisation d'occuper le domaine public maritime.**

Nous doutons que cette étape soit décisive et c'est pourquoi nous intervenons dès maintenant pour vous sensibiliser et solliciter votre opinion. L'intérêt que suscitent nos réunions, montre que c'est indispensable. Il s'agit de notre cadre de vie : la remise en cause des activités économiques pérennes de notre territoire, de son patrimoine écologique et paysager très majoritairement classé. Ces remarques sont d'autant plus importantes que le système de notation des offres privilégie :

- le prix de rachat de l'électricité produite puisqu'il représente 40 points sur les 100 points de l'évaluation totale du projet,
- le volet industriel et financier du projet représentant lui aussi 40 points
- seuls 10 points sur 100 sont consacrés à l'impact du projet sur les activités économiques existantes et l'environnement du site retenu.

La décomposition est la suivante :

- Analyse, évitement, réduction et compensation des impacts sur les activités existantes, impact sur la ressource halieutique (pêche), maintien des activités de pêche dans un environnement de sécurité (4 points)
- Analyse, évitement, réduction et compensation des impacts sur l'environnement (faune, flore, paysage), pendant la durée de vie de l'installation, méthode d'évaluation de l'impact sur la ressource halieutique (4 points)
- Qualité du suivi environnemental de la zone, incluant les mesures d'évitement, réduction et compensation (1 point)
- Démantèlement : remise en état comparable à l'origine (1 point).

Les dix points restants sont imputés à l'ampleur de l'emprise de l'installation sur le domaine maritime.

**En tout état de cause, il nous paraît peu sérieux et peu scientifique de noter un dossier traitant d'impacts qui n'ont pas fait l'objet d'une véritable étude.**

## **Conclusion**

Nos associations se sont exprimées sur les questions d'énergie et de production électrique à partir du projet éolien offshore dans la baie de Saint-Brieuc.

Les réunions d'information que nous organisons depuis plus de trois mois nous confortent dans notre démarche. Les participants demandent des informations claires, expriment leurs interrogations avec une certaine inquiétude pour l'avenir de notre baie.

Les choix qui seront fixés pour cette implantation engageront l'avenir de notre région aussi bien sur le plan économique que sur le plan environnemental.

A la condition d'être décidés avec la volonté de respecter les exigences environnementales spécifiques à la baie de Saint-Brieuc et qui sont le fondement des zones NATURA 2000 dont elle est dotée, ces choix seront de véritables atouts économiques.

On ne peut pas, on ne veut pas imaginer que nos territoires, nos lieux de vie et leurs ressources naturelles soient sacrifiés à des infrastructures énergétiques que nous considérons inadéquates.

Sans information, sans consultation des populations, sans étude d'impact véritable, les droits de la population seront bafoués. Et pourtant l'acceptabilité de la population est au nombre des exigences requises dans le cahier des charges du projet.

Nous nous adressons à vous aujourd'hui parce que l'implantation de ce parc éolien dans la baie de Saint-Brieuc est encore à l'état de projet ; il est encore temps d'obtenir qu'il soit en adéquation avec nos spécificités locales.

Vous ne partagez pas forcément nos craintes ? Si tel est le cas, vous détenez sans doute des informations que nous n'avons pas, nous vous remercions de nous en faire part.

**Notre engagement (désintéressé) est empreint du seul objectif de cohérence entre le développement économique et l'environnement, c'est-à-dire de développement durable de notre région. Aujourd'hui notre région est à un tournant de son histoire ; notre devoir commun est de le réussir. Pour cela, encore faut-il vouloir travailler ensemble.**



Association Bien Vivre à Plerien  
Association Le Nouvel Essor d'Erquy  
Association Gardez les Caps (Plévenon)  
Association Erquy Environnement (APSEE)  
Association Pour la Qualité de la Vie à Pléneuf Val André  
Association de Défense du Site de Lancieux et de la baie de Beaussais (ADSLB)  
Association Comité de Vigilance Pour la Sauvegarde des Dunes et du Littoral de Fréhel

CAPE C/o. APSEE BP N°37 22430 ERQUY  
[cape22430@gmail.com](mailto:cape22430@gmail.com)